

I/ Sortir de la guerre et du régime de Vichy

Q.1 : De Gaulle est à l'hôtel de ville de Paris. Il tient ce discours le 25 août 1944 : les Alliés ont débarqué depuis 2 mois et la France est progressivement libérée.

Q.2 : Dans ce document 2, une femme est en train d'être tondue. Elle est accusée d'avoir été amoureuse d'un Allemand. L'épuration désigne le fait de punir, de réprimer, les Français accusés de collaboration avec les allemands. L'épuration spontanée a lieu hors de toute règle, hors de toute loi. L'épuration légale est organisée par l'Etat, avec des procès, des juges, etc. Par exemple, le doc. 3 montre que l'épuration légale pouvait consister en peines de prisons, ou en travaux forcés.

Q.3 : C'est la République qui établit cette ordonnance. Les lois prises par le régime de Vichy sont proclamés « nuls » et illégales.

Q.4 : Le maréchal Pétain est jugé, lors d'un procès. Il est accusé de trahison et le procureur requiert la peine de mort. Le général de Gaulle transforme cette peine en prison à perpétuité.